

**INT 21-2025 Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Ariane Zwahlen et consorts
relative à « la Commission d'Intégration Suisses-Immigrées de Prilly (CISIP) »**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 8 décembre 2025.

Le service Culture et Intégration de la Ville de Prilly (SCI) a été créé en 2024 et ses missions principales sont entre autres de coordonner les activités de la Commission d'Intégration Suisses Immigrés de Prilly (CISIP) en soutenant les membres dans leur mise en place.

Il convient de noter que, contrairement à ce qui a été mentionné dans l'interpellation, le Marché de Noël local et solidaire, ainsi que les cours de français au centre commercial ou estival sont organisés par le SCI. La CISIP n'a à aucun moment pris part à leur organisation. Il en va de même pour la Soirée festive. Cette dernière réunit, sur invitation personnelle, les personnes naturalisées, les jeunes de 18 ans et les personnes nouvellement arrivées dans la commune. Cette soirée est proposée par le SCI. L'administration générale et le service Exploitation et gérance y collaborent activement, mais pas la CISIP.

Les activités proposées par la CISIP, comme en 2025 le projet citoyen Ensemble pour Prilly, sont décrites dans le rapport d'activités qui est publié sur la page web www.prilly.ch/cisip.

Question 1 :

Pourquoi la Municipalité a-t-elle empêché la participation des élu-es communaux-les à ces rencontres avec la population et en particulier les élu-es membres de la CISIP ?

La Ville de Prilly a invité le 31 octobre 2025 dans sa Grande salle les nouveaux-elles habitantes ainsi que les personnes récemment naturalisées et les jeunes de 18 ans à une Soirée festive. Pour cette soirée, proposée tous les deux ans, l'administration met en place des stands des différents services communaux pour permettre aux participantes de découvrir leurs prestations. Les pompiers, la police, la CISIP, la ferme des paniers de la Mule ainsi que les sociétés locales y sont également invités.

Compte tenu de la limite de 200 personnes dans la Grande salle, la priorité a été donnée aux personnes invitées en raison du grand nombre d'inscriptions. La Municipalité a décidé également que pour cette soirée le principe de neutralité politique devait être assuré, et que les partis politiques représentés au sein du Conseil communal prilléran auront d'autres moments de rencontre avec la population pour se présenter. Ce choix s'est avéré d'autant plus important que les élections communales de mars 2026 s'approchent, et que la Municipalité a voulu éviter que cette soirée risque de paraître une campagne électorale avant qu'elle soit officiellement lancée.

Ainsi deux membres de la CISIP, non rattachés aux groupes politiques, étaient présents lors de cette soirée. Ces deux membres ont pu donner des informations précises sur les cours de français dans la région et l'insertion professionnelle, ainsi que mettre à disposition des documents utiles dans le domaine de l'intégration à Prilly et dans la région. Ces membres ont pu également présenter le projet Ensemble pour Prilly et même inscrire des personnes aux activités proposées directement sur place.

Question 2 :

Quelle est la position de la Municipalité par rapport aux responsabilités et au travail de la CISIP ?

Suite à une motion déposée au Conseil communal de Prilly en décembre 2005 et votée en 2006, la Ville de Prilly s'est dotée d'une Commission d'intégration – la Commission d'intégration Suisses-Immigrés de Prilly (CISIP). En novembre 2011 la CISIP a signé, avec la Municipalité de Prilly, une Charte d'intégration et un règlement d'application. Ainsi, la Municipalité reconnaît la CISIP et son rôle décrit dans ces deux documents. Ces documents sont accessibles sur la page web www.prilly.ch/cisip.

Question 3 :

Quelles mesures la Municipalité prévoit-elle pour encourager la participation électorale de la population migrante en vue des élections de mars 2026 ?

En 2025, le projet *Ensemble pour Prilly* proposé par la CISIP a proposé quatre rencontres sous le signe de la citoyenneté :

Le 13 septembre, Prilly a accueilli les Assises vaudoises de l'immigration sur le thème de la participation citoyenne des personnes issues de la diversité. Cette 21^e édition a réuni des citoyen·nes, des expertes et des actrices du domaine afin de formuler des recommandations à l'attention du Conseil d'État.

La sortie familiale à Gryon, initialement prévue le 20 septembre, n'a pas pu avoir lieu en raison de l'annulation de la désalpe par la commune de Gryon. La CISIP a proposé de la remplacer par une visite au Musée national suisse (Château de Prangins), le 29 novembre, autour des expositions *La Suisse c'est quoi ?* et *C'est quoi la démocratie suisse ?* Cette activité inscrite dans la thématique du patrimoine suisse, a permis de maintenir la dimension culturelle et conviviale du programme.

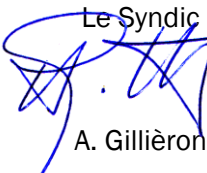
Le 4 novembre, une visite du Grand Conseil vaudois a été organisée en collaboration avec le Bureau pour les immigrées de la Ville de Lausanne. Cette rencontre a offert l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement des institutions cantonales et d'échanger avec un député prillérain au moment de l'apéritif.

Enfin, le 20 novembre, une soirée informative est venue clore le programme. Consacrée aux institutions politiques locales, au matériel de vote et au processus de naturalisation, cette soirée a permis de présenter ces thématiques en favorisant les échanges et l'apprentissage dans une atmosphère conviviale.

Organisé à l'approche des élections communales de 2026, le projet a eu également pour objectif de stimuler la participation citoyenne à un moment clé de la vie politique locale. Le choix de proposer ces activités en fin d'année 2025 traduit la volonté de sensibiliser les habitantes à l'importance de leur engagement collectif, tout en contribuant à promouvoir la cohésion sociale et le vivre-ensemble dans un cadre participatif et accueillant.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 janvier 2026.

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 2 mars 2026.